

FORMATION VIVEA : Influenza aviaire et les bonnes pratiques d'hygiène pour les élevages de poulets de chair et poules pondeuses en agriculture biologique

(Formation à destination des éleveurs de volailles de chair et poules pondeuses fermiers en agriculture biologique et personnes engagées dans une démarche d'installation en vue de créer un atelier avicole bio sur leur exploitation.)

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Connaître les risques liés au virus Influenza et les mesures de biosécurité issues du guide des bonnes pratiques d'hygiène et être capable de gérer son plan de biosécurité et son registre d'élevage sur son exploitation.

Jour 1 : Le Mercredi 27 juillet 2016, Conseil Départemental du Gers à AUCH, 9H00-17H00

INTERVENANTS	Dr Nathalie Laroche (Vétérinaire GIE Zone verte)
Matinée à AUCH (Salle du Conseil départemental du Gers)	<p>Objectif : Connaitre les bases scientifiques de l'Influenza et être capable de comprendre l'importance des textes réglementaires et leur évolution. Connaitre les nouvelles mesures d'hygiènes issues du guide des bonnes pratiques d'hygiène et être capable d'auto diagnostiquer les conséquences sur son exploitation en fonction de son système de production</p> <p>Contenu : La grippe aviaire : historique, évolution, risques et enjeux au plan individuel et collectif. Lien entre la maîtrise sanitaire en élevage et la maladie. L'importance des textes réglementaires : les textes existants et les évolutions. Les différents interlocuteurs et leur rôle.</p> <p>Le plan de biosécurité : Pour qui ? A partir de quand ? Quels changements pour les exploitations bios multi bandes ? (unités de productions, circulation des personnes et des véhicules, épandages et gestion des effluents, gestion des intrants, nettoyage et vides sanitaires, produits autorisés en bios, gestion du registre d'élevage, les documents à conserver...)</p>

<p>Après-Midi à AUCH (Salle du Conseil départemental du Gers)</p>	<p>Objectif : Etre capable d'élaborer son propre plan de biosécurité et d'assurer la traçabilité obligatoire pour son élevage avicole</p> <p>Contenu : Quels sont les aménagements et les moyens à prévoir : barrières sanitaires, propreté des abords, nettoyage des bâtiments, bonnes pratiques de circulation des personnes et des véhicules, contrôles des intrants, lutte contre les nuisibles, vide sanitaire...</p> <p>Gérer son registre d'élevage et réaliser les enregistrements et la traçabilité des interventions extérieures, livraisons, enlèvements des cadavres, nettoyage et désinfection, épandages... L'enregistrement et la traçabilité des bandes : mise en place, origine, destination...</p>
---	--

INSCRIPTION :

Par courrier via le bulletin d'inscription à compléter et à retourner avec un chèque de caution de **25 €** à l'ordre du GABB32 à l'adresse suivante :

Les bios du Gers – GABB32

Foyer Ludovic LAPEYRERE - Entrée 9

93 Route de Pessan - 32000 AUCH

L'inscription est validée dès réception du courrier (bulletin d'inscription + chèque de caution).

INFOS PRATIQUES :

LABIDALLE Loïc, animateur élevage GABB32

elevage@gabb32.org – 07 68 12 55 73 ou 09 72 55 41 26

PRISE EN CHARGE :

Vous devez vous assurer que vous êtes éligible au fond de formation VIVEA (à jour de vos contributions MSA). Les ressortissants de VIVEA non à jour de leur contribution mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA sont éligibles. Les personnes en démarche d'installation sont éligibles et devront fournir une attestation originale transmise par le point info installation.

IMPORTANT: Apportez votre registre d'élevage ainsi qu'un plan de la ferme avec les bâtiments d'élevage afin de pouvoir commencer la mise en place du plan de biosécurité individuellement !